

Ministry of Education

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

DATE :

2025

Note de service
Destinataires :

Directrices et directeurs de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

Expéditeurs :

Nick Bertrand
Directeur
Bureau de l'éducation autochtone

Claire Corinthios
Directrice (intérimaire)
Direction des données relatives à l'éducation

Andrew Dehai Yang
Directeur (intérimaire)
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement
et aux relations de travail

Rachel Osborne
Directrice
Secrétariat de l'équité en matière d'éducation et de la
gouvernance

Charmaine Perera
Directrice
Direction de l'éducation spécialisée et de la réussite pour tous

Mishaal Surti
Directeur
Direction des politiques relatives au curriculum, à l'évaluation
et à la réussite des élèves

Katie Williams
Directrice

Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Objet : Mise à jour des instructions relatives à l'approche réciproque en éducation (ARE) pour les Premières Nations et les conseils scolaires, 2025-2026

Nous vous remercions de votre soutien à la mise en œuvre de l'approche réciproque en éducation (ARE) et de votre collaboration pour continuer d'améliorer l'accès à l'éducation des élèves des Premières Nations.

Dans cette trousse, veuillez consulter les mises à jour apportées aux Instructions relatives à l'approche réciproque en éducation (ARE) pour les Premières Nations et les conseils scolaires 2025-2026.

Les Instructions relatives à l'ARE sont un document d'orientation élaboré pour transmettre de l'information utile sur la mise en œuvre des différents volets de l'ARE, notamment sur l'admissibilité des écoles et des élèves, les droits de scolarité de base, les effectifs et les calendriers de paiement et de production de rapports.

Les documents supplémentaires suivants relatifs à l'ARE sont joints afin d'aider les conseils scolaires et les écoles administrées par les Premières Nations et le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les processus liés à l'ARE pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Foire aux questions (FAQ)
- Liste des effectifs
- Relevé de renseignements sur les élèves
- Fiche de renseignements à l'intention des élèves, des parents et des tuteurs [mis à jour]
- Fiche de renseignements à l'intention des entités des Premières Nations et des conseils scolaires financés par le gouvernement provincial [NOUVEAU]

Modification des Instructions relatives à l'ARE pour 2025-2026

L'édition 2025-2026 des Instructions relatives à l'ARE comprend des mises à jour du financement principal de l'éducation (FPE) qui ont une incidence sur les droits de base au titre de l'ARE et des mises à jour aux montants fondés sur les demandes de remboursement au titre de l'ARE.

Les améliorations et ajustements particuliers apportés au FPE de base de 2025-2026 comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- Mise à jour :
 - des ajustements liés à la main-d'œuvre aux repères et autres éléments de financement afin de tenir compte de la dernière année des conventions

collectives 2022-2026 et de la troisième année des conditions d'emploi des directions d'école et des directions adjointes de 2023-2027. Des ajustements supplémentaires aux repères et aux volets ont été apportés afin de tenir compte des augmentations salariales sur les investissements qui devraient être affectés à la dotation en personnel, mais qui n'étaient par le passé liés à aucun repère salarial dans la formule de financement, notamment les congés de maternité et de maladie, le volet Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant et le volet Majeure Haute Spécialisation;

- pour assurer une augmentation de 2 % des repères non liés au personnel dans l'allocation pour le fonctionnement des écoles afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des prix des produits de base;
- la formule de financement du leader pour l'éducation autochtone afin de mieux soutenir l'objectif du financement, selon lequel les conseils scolaires ne génèrent un financement de leader que lorsqu'un leader occupe ce poste;
- des repères relatifs à la charge de crédits pour l'apprentissage en ligne, en personne et à distance afin de tenir compte d'une nouvelle hypothèse sur la proportion d'élèves du secondaire qui suivent un crédit en ligne pendant la journée scolaire ordinaire; et
- des données et des formules afin de tenir compte de la deuxième année d'une mise en œuvre progressive sur cinq ans des données du recensement de 2021 de Statistique Canada.
- Élimination :
 - des volets temporaires de supplément pour les immigrants récents, vu que les inscriptions d'immigrants récents sont revenues aux niveaux d'avant la pandémie à l'échelle provinciale; et
 - du redressement pour la fusion des administrations scolaires (introduit en 2009-2010), car on s'attend à ce que les conseils scolaires se soient maintenant pleinement adaptés à la fusion.

Le calcul des droits de base tient également compte des modifications apportées au financement existant pour chaque volet.

Services et soutiens supplémentaires dans le cadre de l'ARE :

- Le financement ministériel des conseils scolaires pour le volet Somme liée à l'incidence spéciale (SIS) continue d'être basé sur une formule provisoire, ajustée en fonction des mises à jour des repères en 2025-2026. Toutefois, dans le cadre de l'ARE, le processus de négociation des montants pour un personnel supplémentaire d'éducation de l'enfance en difficulté continuera de reposer sur l'approche fondée sur les demandes de 2022-2023. Le montant supplémentaire maximal négociable pour un personnel supplémentaire d'éducation de l'enfance en difficulté en 2025-2026 sera mis à jour en fonction des mises à jour annuelles des repères.

Nous encourageons tout le personnel responsable des inscriptions, en particulier les directrices et directeurs d'école et les cadres supérieurs, à consulter ces documents.

Pour de plus amples renseignements sur l'ARE, veuillez communiquer avec :

Sujets	Personnes-ressources	Courriels
Généralités	Nick Bertrand	Nick.Bertrand@Ontario.ca
Financement	Romina Di Pasquale	Romina.DiPasquale@Ontario.ca
Paielements	Andrew Yang	Andrew.Yang@Ontario.ca
SISOn	Claire Corinthios	Claire.Corinthios@Ontario.ca
SIFE	Lori Coleman	Lori.L.Coleman@Ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Charmaine Perera	Charmaine.Perera@Ontario.ca
Dossier scolaire de l'Ontario (DSO)	Mishaal Surti	Mishaal.Surti@Ontario.ca
Conseillères et conseillers des Premières Nations ainsi que conseillères et conseillers en matière de droits de la personne et d'équité	Rachel Osborne	Rachel.Osborne@Ontario.ca

Original signé par

Nick Bertrand
Directeur
Bureau de l'éducation autochtone

Claire Corinthios
Directrice (intérimaire)
Direction des données relatives à l'éducation

Andrew Dehai Yang
Directeur (intérimaire)
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement et aux relations de travail

Rachel Osborne
Directrice
Secrétariat de l'équité en matière d'éducation et de la gouvernance

Charmaine Perera
Directrice
Direction de l'éducation spécialisée et de la réussite pour tous

Mishaal Surti
Directeur
Direction des politiques relatives au curriculum, à l'évaluation et à la réussite des élèves

Katie Williams
Directrice
Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Pièces jointes :

- Instructions relatives à l'ARE pour les Premières Nations et les conseils scolaires, 2025-2026
- Foire aux questions (FAQ)
- Liste des effectifs (Excel)
- Relevé de renseignements sur les élèves (RRE) (Excel)
- Fiche de renseignements à l'intention des élèves, des parents et des tuteurs [mis à jour]
- Fiche de renseignements à l'intention des entités des Premières Nations et des conseils scolaires financés par le gouvernement provincial [NOUVEAU]